

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

007-210703260-DE_2026_033-DE

A G E D I

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 05 juin 2026

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 21/05/2026

Cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 7

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Dominique ARCIS, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Cécilia ROMBI, Monsieur Denis JOURDAN

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Représentés : Monsieur Christian ESPIARD représenté par Madame Cécilia ROMBI, Madame Ludivine TREUSSART représentée par Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Isabelle JOUVE représentée par Monsieur Denis JOURDAN

Refus de vote

0

Abstentions: 0

Excusés : Madame Manon MEJEAN

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MOUNIER

Objet: Subvention du budget principal de la commune au budget eau et assainissement - DE_2026_033

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le budget annexe de l'eau doit faire face à des contraintes financières liées à la mise à jour du schéma directeur de l'eau ainsi qu'au risque de dépenses imprévues pouvant intervenir sur le réseau communal d'eau potable.

Il précise que le budget du service ne dispose pas de réserves financières suffisantes pour absorber ces charges tout en garantissant la continuité du service public de l'eau.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du service public de l'eau, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle provenant du budget principal de la commune afin de soutenir le budget annexe de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle du budget principal de la commune au budget annexe de l'eau d'un montant de 3000 € ;
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours au compte 65736221 (Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale);
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document afférent à la présente délibération.

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

007-210703260-DE_2026_033-DE

A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le président de séance

Monsieur Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance

Monsieur Christophe MOUNIER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié